



DATE DE MISE EN LIGNE : 19.01.2023

Membres Elus (article R2162-24 du Code de la commande publique) :

Membres Titulaires :

Mme Anne CAPIAUX  
Mme Fabienne DEVEZE  
Mme Gwendoline DESFORGES  
M. Olivier DE LA FAIRE  
M. Guy MULLER

Membres Suppléants :

Mme Suzanne JAUNET  
Mme Josette JEAN  
M. Nicolas DAINVILLE  
M. Grégory GARESTIER  
M. Geoffroy BAX DE KEATING

Membres devant posséder une qualification professionnelle particulière ou équivalente (article R2171-17 du Code de la commande publique) :

M. Philippe CHATAIN, Architecte proposé par le Syndicat des Architectes des Yvelines ;

M. Antoine RENAUD, Architecte-Consultant proposé par la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques ;

M. Stéphane HAMEURY, Ingénieur, Directeur Opérationnel de la Direction Enveloppe du Bâtiment du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment ;

M. Joseph IRANI, Ingénieur proposé par la fédération CINOV ;

Membre présentant un intérêt particulier :

Mme Sandrine LAIR, Directrice académique des services de l'éducation nationale, ou son représentant ;

## **II - Personnalités à voix consultatives :**

M. Gilles LECOLE, Maire d'Aubergenville, ou son représentant ;

Mme Cécile DUMOULIN, Vice-présidente du Conseil Départemental déléguée aux collèges ;

Mme Fabienne PANTOUSTIER, Payeur départemental, ou son représentant ;

M. Jean-Bernard BARIDON, Directeur Départemental de la Protection des Populations, ou son représentant ;

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Département des Yvelines.

Fait à Versailles, le **18 JAN. 2023**

  
Le Président du conseil départemental

Accusé de réception en préfecture 2 | 2  
078-227806460-20230118-AD2023-39-CC  
Date de télétransmission : 18/01/2023  
Date de réception préfecture : 18/01/2023